



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

AGIRC et ARRCO

Question écrite n° 44544

Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des salaires et des cadres, âgés de soixante ans, et souhaitant prendre leur retraite à la fin de l'année. En effet, si l'âge de la retraite a été abaissé à soixante ans pour le régime vieillesse de la sécurité sociale, il est resté fixé à soixante-cinq ans pour les régimes complémentaires. L'accord conclu avec les caisses complémentaires des cadres (AGIRC) et des salaires (ARRCO) permettant une prise de retraite anticipée à partir du sixantième anniversaire expiré à la fin de l'année. Il en résulte que les demandes de retraite sont aujourd'hui enregistrées à titre conservatoire. C'est pourquoi il souhaiterait connaître l'état d'avancement des négociations à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44544

Rubrique : Retraites complémentaires

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5634